

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2021

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	14	23 avril 2021	30 avril 2021
Présents	14		
Votants	14		

**PRÉSENTS** : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.

Mmes DESPINS, FOURNET, JACQUENET (en distanciel), MENIN, PAVARD (en distanciel), SAEZ, VOLLAND.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme DESPINS.

La séance est ouverte à 19h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 22 mars 2021.

I - **APPROBATION DE LA FIXATION DE LA COMPOSANTE DE NEUTRALISATION FISCALE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION À COMPTER DE 2017**  
**Délibération n° 21-04-12 (SP 30/04/21)**

Monsieur le Maire explique que le protocole financier général adopté le 17 novembre 2016 par le Conseil Communautaire de GPS&O a été annulé par jugement du Tribunal Administratif de Versailles du 23 mai 2019, suite à un recours formulé par certaines communes. De ce fait, un nouveau protocole financier général a été adopté le 12 juillet 2019, prévoyant la mise en œuvre de la variation maximale des attributions « héritées ». Les attributions de compensation se composent désormais des attributions de compensation « héritées » des communes, d'une composante de neutralisation fiscale et d'une composante liée aux transferts de charges.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la composante de neutralisation fiscale des attributions de compensation postérieures à l'année 2016, telle qu'elle a été déterminée par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, le 11 février 2021. Pour Breuil-Bois-Robert, elle est de 8 323,20 €. Il est précisé que pour 2017, seule année postérieure à 2016 pour laquelle une attribution de compensation définitive de neutralisation fiscale a été votée, l'application de la présente délibération n'est pas applicable.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve la composante de neutralisation fiscale des attributions de compensation fixées par délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021.***

## **II - ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2021** Délibération n° 21-04-13 (SP 30/04/21)

Dans l'attente de la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui permettra de fixer les attributions de compensation définitives, le Conseil Communautaire est tenu de fixer des attributions de compensation provisoires, prenant en compte notamment :

- Les attributions de compensation héritées des anciens EPCI ;
- Les attributions de compensation de neutralisation fiscale respectant la variation de +/-15% ;
- Les attributions de compensation transferts de charges résultant des travaux d'évaluation effectués par la CLECT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les attributions de compensations provisoires 2021 telles qu'elles ont été déterminées par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, le 11 février 2021.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve les attributions de compensation provisoires 2021 fixées par délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021, soit la somme de 34 760,15 € pour Breuil-Bois-Robert.***

## **III - RÉTROCESSION SUBVENTION PROGRAMME VRD 2020/2022 À LA CU GPS&O** Délibération n° 21-04-14 (SP 29/04/21)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Conseil Départemental a adopté, en date du 26 juin 2020, le nouveau programme d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2022. La subvention voirie prévue au titre de ce programme intègre à la fois des compétences communautaires et communales et il a été proposé à la commune d'exprimer les besoins relevant de sa compétence propre en travaux de voirie au Conseil Départemental. La commune avait envisagé d'utiliser cette subvention pour le balisage des chemins, mais ce projet n'entre pas dans le cadre.

La part communale de la subvention qui pourrait revenir à notre commune est de 119 546 €. Cette part a été définie par le Département en tenant compte de la moitié du linéaire des chemins ruraux composant le linéaire total de voirie de la commune.

N'ayant pas de projet de création ou de restauration de chemins, le Maire propose de faire bénéficier de la totalité de cette subvention à la CU GPS&O, pour des actions de voirie relevant de la compétence communautaire concernant notre commune.

Mme MENIN demande si la commune pourra décider des opérations de voirie menées par GPS&O. M. MOISAN lui répond que l'on ne sera pas décisionnaire, mais que l'on pourra prioriser les actions. M. DELAUD demande si la subvention est perdue si l'on n'a pas de projet d'ici le 30 avril. M. MOISAN répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme MENIN), **décide de rétrocéder à la Communauté Urbaine GPS&O, la totalité de la subvention revenant à la commune au titre du programme 2020/2022 d'aide à la voirie et réseaux divers, soit la somme de 119 546 €, sous réserve que cette somme soit attribuée à des travaux concernant exclusivement la voirie de Breuil-Bois-Robert.**

#### **IV - CHOIX DES ENTREPRISES/RÉFECTION PARKING SALLE DES FÊTES**

**Délibération n° 21-04-15 (SP 30/04/21)**

Dans le cadre de la construction des ateliers municipaux ;  
Considérant le projet de réfection et d'aménagement du parking de la salle polyvalente de la Mare Henriette et l'accès aux ateliers municipaux ;  
Considérant la réception des devis des entreprises suivantes :

- WATELET
- COLAS
- ALLIO TP

Considérant l'analyse de ces offres par la commission « Travaux, sécurité » et la proposition de retenir le devis de l'entreprise COLAS ;

M. MANIANGA-KEYET précise qu'une négociation est intervenue avec l'entreprise COLAS. Il ajoute que l'assistance à maîtrise d'ouvrage sera précieuse, pour la surveillance du chantier. L'entreprise 2IDF a aidé gracieusement les membres de la commission pour le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux et dans la négociation avec COLAS.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**. décide de confier les travaux de réfection et d'aménagement du parking de la salle polyvalente de la Mare Henriette à :**

**Entreprise COLAS  
Établissement de VILLEPREUX  
3 rue Camille Claudel  
ZAC du Trianon  
78450 VILLEPREUX**

**pour un montant de 60 536,25 € HT, soit 72 643,50 € TTC ;**

**. décide de confier les travaux de relevé topographique, pour un montant de 1 050, 00 € HT, soit 1 260,00 € TTC et les travaux de suivi du chantier, pour un montant de 1 280,00 € HT, soit 1 536,00 € TTC à :**

**Entreprise 2IDF  
17 rue du Chemin de Fer  
Boîte 39  
93500 PANTIN**

**. Autorise le Maire à signer tout document pour l'accomplissement de ces travaux.**

**V - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE EMIT**  
**Délibération n° 21-04-16 (SP 30/04/21)**

M. MOISAN rappelle que le Conseil avait déjà délibéré, en décembre 2020, pour la signature d'une convention avec le SEY pour la réalisation des audits des installations thermiques du projet EMIT (Exploitation Maintenance des Installations Thermiques). Ce groupement de commandes est destiné à l'aide pour l'exploitation et la maintenance des installations. Il est gratuit. Cela pourrait conduire à de potentielles économies, sachant que la chaudière à fuel de la mairie devra être changée.

M. DELAVAUD précise qu'il assurera la visite des locaux pour l'audit, le 7 mai. Mme MENIN se propose de l'accompagner. Elle demande si l'aide porte également sur le choix du fournisseur d'énergie. M. MOISAN répond que le SEY a déjà fait un groupement de commandes pour obtenir des tarifs sur la fourniture d'énergie. Ce groupement permettra d'être aidé dans le choix des travaux à effectuer et les appels d'offres seront passés pour tous les membres du regroupement. La Mairie restera décisionnaire dans le choix des travaux.

Considérant que le SDESM (Syndicat d'Énergie de Seine et Marne) et le SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines) se sont associés pour proposer un groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des installations de productions thermiques des bâtiments publics pour les communes ayant bénéficié d'un audit technique ou d'un audit énergétique de leurs bâtiments et de leurs installations de productions thermiques ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques,**
- **Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande,**
- **Autorise le Maire à signer l'acte constitutif,**
- **S'engage à remplir la fiche de renseignement en annexe de l'acte constitutif,**
- **S'engage à minima à souscrire à un contrat d'exploitation et de maintenance de type P2 sur l'ensemble des systèmes de productions thermiques des bâtiments audités hormis ceux listés dans la fiche de renseignement comme « équipements non concernés »,**
- **Autorise le représentant du SDESM, coordonnateur du groupement, à signer le marché relatif à ce groupement, et tout acte ou document nécessaire à l'exercice des compétences de coordonnateur disposées.**

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

. Mme JACQUENET :

- fait un point sur la **vaccination anti-Covid**. Elle remercie l'équipe de la CAS qui a contacté toutes les personnes de plus de 60 ans pour leur proposer de se faire vacciner. 80 personnes ont déjà reçues au moins la première dose.

- indique qu'un **bilan annuel de la bibliothèque municipale** a été établi : 118 lecteurs réguliers sur le village. Elle ajoute que le **Festival du Conte**, qui avait été annulé en novembre 2020, aura lieu le 21 novembre 2021, à la salle des fêtes.

- que les **repas de cantine** qui n'ont pas été pris du fait de la fermeture de la classe de CM1/CM2 ne seront pas facturés par le SIVS.

. M. MOISAN annonce que les **travaux de réfection du parking de la salle des fêtes** devraient débuter le 1<sup>er</sup> juin, pour une durée de 15 jours. Le matériel et les véhicules des employés municipaux seront délocalisés au 9 route de Mantes, pour éviter les croisements avec les ouvriers.

Mme VOLLAND demande des nouvelles de la **restauration des vitraux**. M. MOISAN indique que les derniers viennent d'être retirés. L'architecte est très satisfait du professionnalisme de l'entreprise.

. Mme MENIN informe que 103 **sacs solidarités étudiants** ont été remis à l'épicerie solidaire de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les étudiants remercient vivement toutes les personnes ayant participé à cette opération, ils ont été heureux de découvrir leurs sacs et vraiment touchés par cet élan de solidarité.

. Mme VOLLAND déclare que le **balisage des chemins** est maintenant terminé. Elle ajoute que M. FORTIN a réalisé un énorme travail (tableau des chemins répertoriés et annotations sur plans). Les bornes qui seraient installées mesureraient 120 mm x 120 mm. La partie haute serait biseautée. Une petite plaque comprendrait les renseignements (nom du chemin, direction). Avec la pose, le coût serait de 13 756 €. Un dernier devis est attendu. Cette opération se fait en liaison avec le Conseil Départemental.

M. FORTIN ajoute que l'on pourrait obtenir une subvention de 80 % des dépenses, mais tous les chemins ne sont pas concernés. Seuls les chemins répertoriés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (2 seulement sur Breuil) peuvent l'être. La commune souhaiterait en rajouter un troisième. Une réunion avec le Département aura lieu le 14 mai.

Au départ, le balisage envisagé comportait de grands panneaux avec fléchage, peu harmonieux. Par la suite, un balisage plus discret a été retenu. Le projet définitif sera présenté au Conseil. Un plan pourrait ensuite être réalisé et mis à la disposition des Breillois en Mairie et mis en ligne. Un nettoyage sur un chemin mitoyen a été fait avec la commune de Villette, qui a permis de nouer des liens. Il existe déjà trois circuits sur Villette. Une rencontre a également eu lieu avec Guerville, pour le projet de liaison douce entre nos deux communes. Guerville a déjà tenu une réunion publique à ce sujet, et les avis sont partagés. Certains propriétaires qui devraient céder de toutes petites parcelles sont opposés à ce projet.

M. ROUXEL demande quel est le nombre de poteaux à installer. Il y en aurait cinquante. Il soumet l'idée de s'adresser à des maçons ou aux cantonniers pour les poser. Il serait judicieux dans ce cas de trouver des maçons locaux, pour éviter les frais de déplacement qui sont très élevés. M. DELAVAUD indique qu'il faut attendre de voir quelle sera la participation du Département.

. M. DELAVAUD informe :

- que la **commission communication** aura lieu la semaine prochaine. Il espère que le journal pourra ensuite être distribué.

- que la **source** a été **débouchée**, avec l'aide de M. MANTOVANI et d'un cantonnier. M. MOISAN les remercie vivement. L'employé communal nettoiera prochainement les marches lorsque la terre aura séché. La buse a été retrouvée. Il faudra sécuriser et reboucher le trou. Merci aux propriétaires qui ont donné accès au terrain.

- que les **fleurs offertes par Villes et Villages Fleuris** ont été plantées. La commune va pouvoir concourir cette année.

. M. MANIANGA-KEYET annonce qu'un seul devis a été réceptionné pour les **alarmes et vidéos**. La commission a décidé d'approfondir le contrat de maintenance dont le coût semble très élevé. M. MOISAN précise qu'après contact avec plusieurs Maires, le coût annuel de 2 800 € ne paraît pas extravagant. Nous attendons encore deux devis. Il ajoute que la vidéo-surveillance était un engagement de campagne. Il précise que le Président du Département lui a déclaré que les installations et la maintenance pourraient être prises en charge par le Département, avec une surveillance en temps réel des incivilités, dans un centre technique. Il vaut donc mieux attendre pour se décider.

. M. MOISAN **remercie encore une fois l'équipe de la CAS**, en particulier Mme OLIVIER, mais aussi Mmes DESPINS, MENIN, PERRUCHET et LEFEVRE.

La séance est close à 20h30.